



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 008/2024  
SÉANCE N° 1 DU 22 JANVIER 2024

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL VIRTUAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION – SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION ÉVÈNEMENTIELLE 2024 – APPROBATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 16 janvier 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet (à partir de 17 h 20), Patrice Morin, Julien Brocail, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

#### Était absent ou excusé

Gwénaél Poisson, vice-président.

#### Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Éric Paris a donné pouvoir à Céline Loiseau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 24 janvier 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2024**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL VIRTUAL ET LAVAL  
AGGLOMÉRATION – SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION  
ÉVÉNEMENTIELLE 2024 – APPROBATION**

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la convention-cadre pluriannuelle 2020-2022 de partenariat entre la Région des Pays de la Loire, Laval Agglomération et l'association Laval Virtual,

Considérant l'intérêt de soutenir l'association Laval Virtual au titre de sa politique événementielle,

Considérant le projet de convention de partenariat joint en annexe,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération, fixant les conditions d'attribution d'une subvention à l'association Laval Virtual au titre de sa politique événementielle 2024, sont approuvés.

**Article 2**

La subvention 2024, d'un montant de 560 000 €, dont 440 000 € pour l'organisation des deux salons et 120 000 € en fonctionnement de la structure, fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2024, chapitre budgétaire 65.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Signé : Florian Bercault